



Autofocus Croissance Votre réflexe épargne



Souscription en Assurance-vie du 12 novembre au 21 décembre 2019, et en PEA et Compte-titres jusqu'au 2 janvier 2020 avant 12h⁽¹⁾

Éligibilité : Assurance-vie, Compte-titres, PEA, PERP.

Solution alternative à un investissement risqué de type actions, **présentant un risque de Perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance.**

Durée de placement recommandée : 9 ans

Les renvois se trouvent en page 5

À qui s'adresse ce fonds ?

1 AUX ÉPARGNANTS qui souhaitent **diversifier leurs investissements, dynamiser la performance de leur épargne et bénéficier de Gains éventuels fixes et plafonnés** dans certaines conditions de marché :

5 % par année écoulée dès la troisième année, soit :

- **15 % dès 3 ans** (TRA 4,72 %)
 - **ou 20 % dans 4 ans** (TRA 4,63 %)
 - **ou 25 % dans 5 ans** (TRA 4,54 %)
 - **ou 30 % dans 6 ans** (TRA 4,45 %)
 - **ou 35 % dans 7 ans** (TRA 4,37 %)
 - **ou 40 % dans 8 ans** (TRA 4,29 %)
 - **ou 45 % dans 9 ans** (TRA 4,22 %)
- en fonction de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®.

2 AUX INVESTISSEURS sensibilisés aux risques des marchés financiers, **pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 9 ans, acceptant un risque de Perte en capital ainsi que le plafonnement de leurs Gains éventuels**, tout en offrant l'opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique chaque année, dès la troisième année, en fonction de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®.

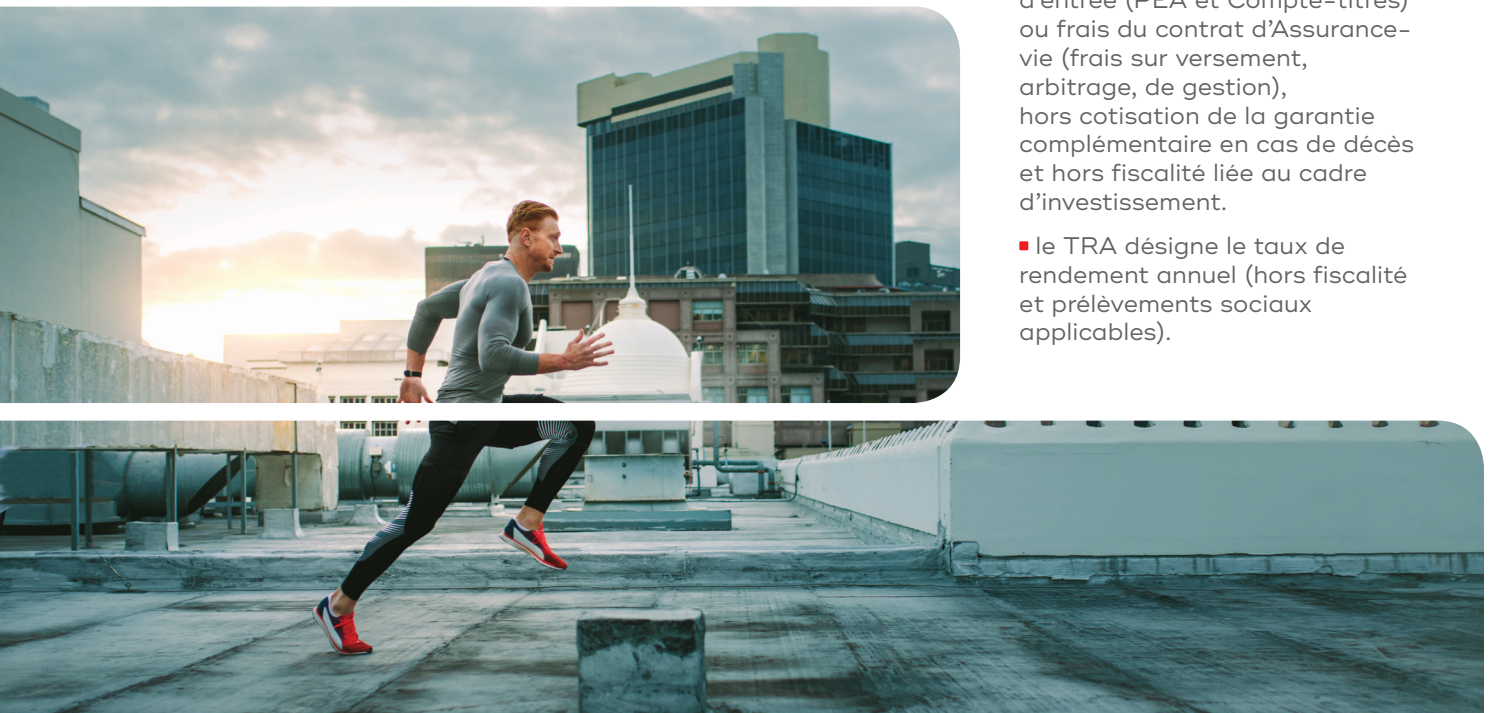
L'Indice Euro Stoxx 50® est calculé hors dividendes.

Effet plafonnement* :

les Gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice.

Dans l'ensemble de la brochure :

- l'expression « Capital » utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative Initiale.
- le Capital, les Gains et les Pertes sont annoncés hors frais d'entrée (PEA et Compte-titres) ou frais du contrat d'Assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- le TRA désigne le taux de rendement annuel (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



Comment fonctionne Autofocus Croissance ?

Au lancement du fonds, le **2 janvier 2020**, on relève le niveau initial de l'Indice Euro Stoxx 50®.

Aux dates de constatation⁽⁴⁾, les années 3, 4, 5, 6, 7, ou 8 :

• **Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale :** vous percevrez votre Capital et un Gain fixe prédéterminé de **5 % X nombre d'années écoulées**, soit :

- **15 %** (TRA de 4,72 %) si remboursement anticipé la 3^e année
- **20 %** (TRA de 4,63 %) si remboursement anticipé la 4^e année
- **25 %** (TRA de 4,54 %) si remboursement anticipé la 5^e année
- **30 %** (TRA de 4,45 %) si remboursement anticipé la 6^e année
- **35 %** (TRA de 4,37 %) si remboursement anticipé la 7^e année
- **40 %** (TRA de 4,29 %) si remboursement anticipé la 8^e année

et la formule s'arrête automatiquement.

• **Si l'Indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale :** la formule se poursuit pour une année supplémentaire.

À l'échéance finale des 9 ans

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 28 décembre 2028)

• **Si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à sa valeur initiale :** votre Capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice, vous subirez une Perte en capital au minimum égale à 40 %.

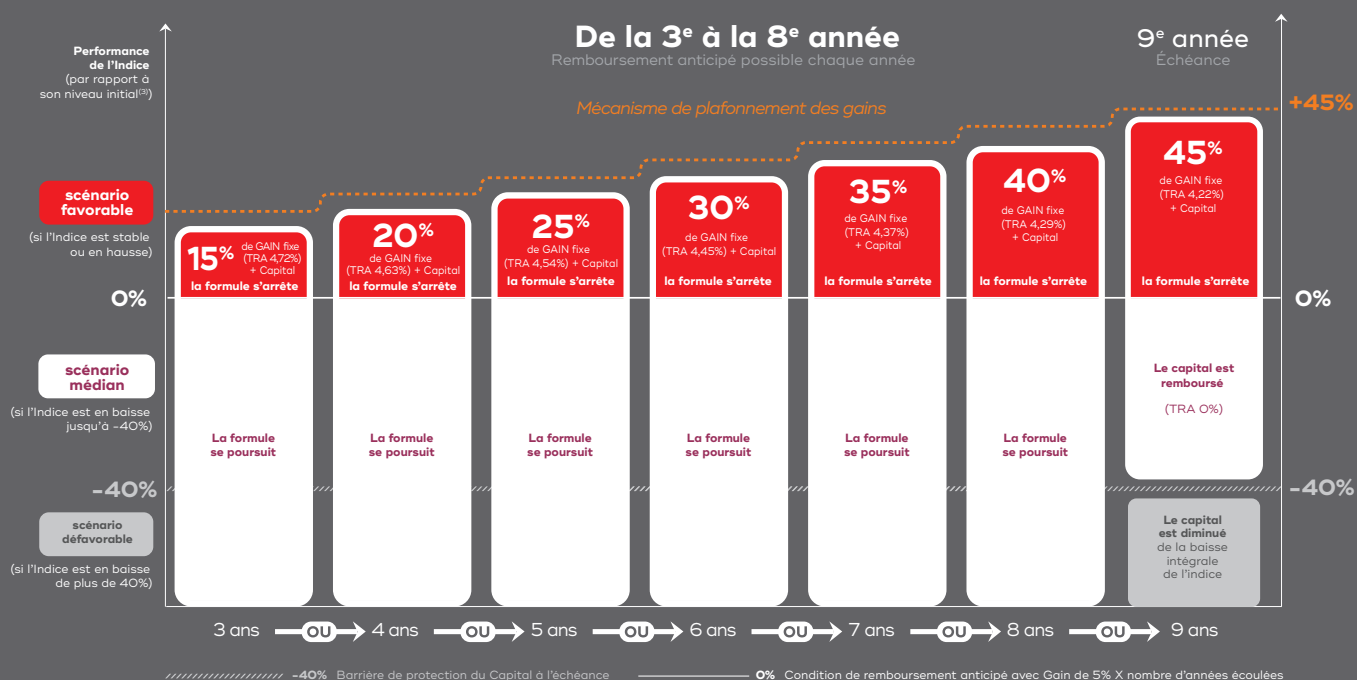
• **Si l'Indice est en baisse sans que cette baisse n'excède 40 % :** vous retrouverez votre Capital.

• **Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale :** vous percevrez votre Capital et un Gain fixe et plafonné de 45 % (TRA de 4,22 %).

* **Effet plafonnement :** les Gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

Exemple 1 : si à 3 ans l'Indice Euro Stoxx 50® atteint une performance de 20 %, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevrez votre Capital net investi et un Gain fixe prédéterminé de 15 % (TRA de 4,72 %).

Exemple 2 : si à 9 ans l'Indice Euro Stoxx 50® atteint une performance de 50 %, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevrez votre Capital net investi et un Gain fixe prédéterminé de 45 % (TRA de 4,22 %).





Avantages & Inconvénients

Avantages

- Un Gain de 5 % multiplié par le nombre d'années écoulées si l'Indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse aux dates de constatations annuelles⁽⁴⁾.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à partir de la 3^e année puis chaque année si l'Indice est stable ou en hausse.
- Si la performance de l'Indice est nulle ou positive à la date de constatation finale du 28 décembre 2028, votre Capital vous sera restitué et vous bénéficierez d'un Gain fixe et prédéterminé de 45 % quelle que soit la hausse de l'Indice.
- À l'échéance des 9 ans, si l'Indice est en baisse sans que cette baisse n'excède 40 %, vous êtes assuré de récupérer votre Capital net investi.

Inconvénients

- Le Gain fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice si celle-ci est supérieure au Gain.
- Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement qui peut durer de 3 à 9 ans.
- L'Indice Euro Stoxx 50® est calculé hors dividendes, vous ne bénéficiez pas des dividendes détachés par les actions de l'Indice.
- Le fonds présente un risque de Perte en capital. À l'échéance, si l'Indice enregistre une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, votre Capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice.

3 raisons d'investir

1 La perspective de versement d'un Gain potentiel fixe et plafonné de 15 % (TRA 4,72 %), 20 % (TRA 4,63 %), 25 % (TRA 4,54 %), 30 % (TRA 4,45 %), 35 % (TRA 4,37 %), 40 % (TRA 4,29 %) ou 45 % (TRA 4,22 %) les années 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou à l'échéance des 9 ans si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

2 Un remboursement du Capital à l'échéance si l'Indice connaît une baisse inférieure ou égale à 40 % par rapport à son niveau initial, au-delà, la Perte en capital pourra être partielle ou totale.

3 Une éventualité de remboursement anticipé automatique tous les ans⁽⁴⁾ à partir de la 3^e année : une opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique avec un **Gain fixe et plafonné de 15 % (TRA 4,72 %), 20 % (TRA 4,63 %), 25 % (TRA 4,54 %), 30 % (TRA 4,45 %), 35 % (TRA 4,37 %), 40 % (TRA 4,29 %) ou 45 % (TRA 4,22 %) si l'Indice est stable ou en hausse.**

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le porteur peut être engagé pour 9 ans.

Caractéristiques générales

- **Code ISIN : FROO13451242**
- **Classification AMF : fonds à formule.** Solution alternative à un placement risqué de type actions, **présentant un risque de Perte en capital en cours de vie** en cas de sortie hors remboursement par anticipation (rachat, arbitrage, décès, sortie en rentes) **et à l'échéance des 9 ans** si l'Indice a baissé de plus de 40 %.
- **Période de commercialisation :** du 12 novembre au 21 décembre 2019 en Assurance-vie et jusqu'au 2 janvier 2020 avant 12 heures en PEA et Compte-titres.

- **Seuil d'accès :** 300 €
- **Indice :** Euro Stoxx 50®, Indice regroupant les 50 plus importantes capitalisations boursières de la zone euro. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis. L'évolution de l'Indice est accessible simplement sur internet (Stoxx, Google, Federal Finance Gestion) par son code ISIN (EU0009658145).
- **Éligibilité :** Assurance-vie (y compris Fourgous), Compte-titres, PEA, PERP.
- **Durée d'investissement :** 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans⁽⁴⁾, selon l'évolution de l'Indice.
- **Remboursement anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 3^e année, si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾.

- **Gains :** Les années 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou à l'échéance des 9 ans : Gain fixe et plafonné de 15 % (TRA 4,72 %), 20 % (TRA 4,63 %), 25 % (TRA 4,54 %), 30 % (TRA 4,45 %), 35 % (TRA 4,37 %), 40 % (TRA 4,29 %) ou 45 % (TRA 4,22 %) si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾.
- **Frais :** Commission de souscription : 2 % maximum. Commission de rachat : 2 % maximum ; 0 % le 28 décembre 2028 ; 0 % en cas de remboursement anticipé. Frais facturés au FCP : 4 % maximum (frais courants : 2,10 % estimation 1^{re} année).

Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles sur federal-finance-gestion.fr).

(1) Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur. (2) Le produit présente un risque de Perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Cette Perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du Capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'Assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1 000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 9 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, si l'Indice est en baisse jusqu'à -40 % par rapport à son niveau initial, le remboursement serait de 911,66 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une). Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Remboursement du Capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 12 novembre 2019 et le 2 janvier 2020 inclus. (3) Par rapport à son niveau initial du 2 janvier 2020, relatif au cours de clôture de l'Indice Euro Stoxx 50® à la date de constatation initiale du 2 janvier 2020. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis. (4) Soit le 12/01/2023 (année 3) ou le 11/01/2024 (année 4) ou le 09/01/2025 (année 5) ou le 08/01/2026 (année 6) ou le 07/01/2027 (année 7) ou le 06/01/2028 (année 8) ou le 28/12/2028 (échéance de la formule, année 9).

Filiale du Groupe Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers.

Avec un encours de près de 36,4 milliards d'euros au 31/12/2018, elle se classe au 18^e rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement 2017 basé sur le volume des encours gérés). Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance-gestion.fr. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.



Vos contacts

 federal-finance-gestion.fr

 @federalFG

 **N°Cristal 09 69 32 88 32**

 Federal Finance Gestion

APPEL NON SURTAXE

